

**Information Caf de la Nièvre**

**Bulletin n°2021-20 du 5 juillet 2021**



**CAMPAGNE FILOUÉ**

La collecte des remontées d’information est toujours active. Merci aux structures qui ont d’ores et déjà retourné leur fichier. **Nous invitons les structures ne l’ayant pas encore fait à transmettre leurs données dès que possible** et/ou à nous faire part le cas échéant de leurs éventuelles difficultés.

Référent « Filoué » de la Caf de la Nièvre :

Mme Florence TALANDIER – 03 86 71 42 61 – [filoue.cafnevers@caf.cnafmail.fr](mailto:filoue.cafnevers@caf.cnafmail.fr)

Vous pouvez également retrouver des infos utiles concernant la campagne Filoué (guide utilisateur, vidéo explicative) sur la [page dédiée du site caf.fr](https://www.caf.fr/partenaires/famille-et-petite-enfance/filoue).

 **MIGRATION DU PORTAIL « PARTENAIRE EAJE » DANS « MON COMPTE PARTENAIRE »**

Vous avez été informés dans le bulletin n°2021-10 du 29/03/2021 de la migration du portail « Partenaire Eaje » vers « Mon compte partenaire » - AFAS, qui deviendra à terme le portail unique pour l’ensemble de vos déclarations de données.

Afin de faciliter cette migration, qui devrait intervenir dans le courant de l’été, nous vous avions demandé de réaliser en amont les deux démarches suivantes :

1. Créer les utilisateurs des déclarations de données Eaje dans le groupe « AFAS-DÉCLARER » de votre compte partenaire (si ceux-ci ne sont pas déjà créés pour la déclaration de données Ram, Laep ou Alsh) ;
2. Nous indiquer dans le document ci-joint à qui, parmi les utilisateurs créés, est confiée quelle mission (fourniture de données d’activités, fourniture de données financières, approbation des données), à nous retourner rempli et signé par mail à l’adresse [relation-action-sociale.cafnevers@caf.cnafmail.fr](mailto:relation-action-sociale.cafnevers@caf.cnafmail.fr)

**Merci aux structures ne l’ayant pas encore fait de réaliser ces démarches dans les meilleurs délais.**



**DÉCALARATION PS JEUNES 2021 DANS « MON COMPTE PARTENAIRE »**

Vous avez été informés dans le bulletin n°2021-11 du 06/04/2021 de la prochaine déclaration de vos données « PS Jeunes » (prévisionnels 2021) via « Mon compte partenaire » - AFAS.

Afin de faciliter l’ouverture de ce portail, nous vous avions demandé de réaliser en amont les démarches suivantes :

**Pour les structures déjà habilitées au service Afas** :

1. Créer les utilisateurs des déclarations de données « PS Jeunes » dans le groupe « AFAS-DÉCLARER » de votre compte partenaire (si ceux-ci ne sont pas déjà créés pour la déclaration de données Ram, Laep ou Alsh) ;
2. Nous indiquer dans le document ci-joint à qui, parmi les utilisateurs créés, est confiée quelle mission (fourniture de données d’activités, fourniture de données financières, approbation des données), à nous retourner rempli et signé par mail à l’adresse [relation-action-sociale.cafnevers@caf.cnafmail.fr](mailto:relation-action-sociale.cafnevers@caf.cnafmail.fr)

**Merci aux structures ne l’ayant pas encore fait de réaliser ces démarches dans les meilleurs délais.**



**Pour les structures non habilitées au service Afas**, nos services vous contacteront prochainement pour vous expliquer et réaliser les démarches d’habilitation.

***PETITE ENFANCE***

 **PROLONGATION DES AIDES EXCEPTIONNELLES**

Dans le cadre de la sortie de crise sanitaire, les administrateurs de la Cnaf ont décidé la **prolongation des aides exceptionnelles Covid à destination des Établissements d’accueil du jeune enfant jusqu’au 30 septembre 2021**.

Les montants, conditions d’éligibilité et modalités de gestion restent inchangés.

La circulaire sera mise à jour prochainement.

***ACTUALISATIONS 2021***

La campagne d’actualisations 2021 pour les prestations de service Établissements d’accueil du jeune enfant (Psu) et Alsh (Pso extrascolaire, périscolaire, Alsh ados, Accueil Jeunes, TAP) est lancée.

* Pour les structures dont les prévisionnels ont déjà été traités par nos services, l’appel est en cours depuis le 15 juin 2021, avec une échéance de retour fixée au 10 juillet 2021.
* Pour les structures dont les prévisionnels n’ont pas encore été traités par nos services (retard de transmission, demandes de rectifications, etc.), l’appel sera lancé dès traitement du prévisionnel avec une échéance de retour fixée 25 jours après l’appel.

 **EAJE**

Rappel de modalités de comptage des actes pour l’année 2021 :

* Actes réels sur la période du 01/01/2021 au 30/06/2021.

Attention, pendant la période de confinement du 03/04/2021 au 25/04/2021, les actes réalisés pour les enfants de personnels prioritaires qui n’ont pas été facturés aux familles doivent toutefois bien être comptabilisés en actes réalisés **ET** en actes facturés.

* Actes prévisionnels pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021.

 **ALSH**

Rappel de modalités de comptage des actes pour l’année 2021 :

* Pour la période du 01/01/2021 au 31/03/2021 : compter les actes réels sur cette période.
* Pour la période du 01/04/2021 au 30/04/2021 compter les actes réels 2019 sur cette même période (soit du 01/04/2019 au 30/04/2019), sauf si les actes 2021 sont supérieurs aux actes 2019. Si vous n’avez pas d’année de référence 2019, veuillez contacter le conseiller technique en charge du suivi de votre territoire.
* Pour la période du 01/05/2021 au 30/06/2021 : compter les actes réels sur cette période.
* Actes prévisionnels pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021.

En cas de doute, n’hésitez pas à contacter le conseiller technique en charge du suivi de votre territoire.

**VOS CONTACTS AU SERVICE D’ACTION SOCIALE DE LA CAF DE LA NIÈVRE**

**Responsable du développement social :**   
sabrina.renier@cafnevers.cnafmail.fr – 03 86 71 42 01

**Expert métier et budgétaire :**  
alexandra.jeandot@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 05

**Coordinatrice pôle technique et budgétaire :**

florence.talandier@cafnevers.cnafmail.fr – 03 86 71 42 61

**Contrôleur :**   
karim.zehhar@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 04

**Conseillers Techniques :**   
catherine.bellamy@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 64   
martin.boutet@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 67   
laurent.febvre@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 62

[david.kissangou@cafnevers.cnafmail.fr](mailto:david.kissangou@cafnevers.cnafmail.fr) – 03 86 71 42 65

cecile.nguyen-quang@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 63

marie-line.perreau@cafnevers.cnafmail.fr– 03 86 71 42 21

**Techniciens Conseil :** 03 86 71 42 05

nathalie.barroso@cafnevers.cnafmail.fr

aurelie.chambron@cafnevers.cnafmail.fr

caroline.hautin@cafnevers.cnafmail.fr

**RETROUVEZ EN LIGNE**

L’ensemble des documents Cnaf liés à la crise sanitaire :

<https://caf.fr/partenaires/impacts-covid-19>

Tous les bulletins d’information du service action sociale de la Caf de la Nièvre déjà parus :

<https://caf.fr/partenaires/caf-de-la-nievre/partenaires-locaux/bulletin-d-information-action-sociale>

**ATTENTION !**

Pendant la période estivale, en raison des congés, vos dossiers sont susceptibles d’être traités par des conseillers techniques / techniciens conseil autres que ceux habituellement en charge du suivi de votre territoire. Merci de bien privilégier vos envois mail à l’adresse [relation-action-sociale.cafnevers@caf.cnafmail.fr](mailto:relation-action-sociale.cafnevers@caf.cnafmail.fr) (et non pas aux adresses nominatives) afin d’être sûr que votre correspondance soit réceptionnée et traitée dans les meilleurs délais par nos services.

**LES INFOS DE VOTRE CAF**